



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE

DELIBERATION N° 2026-04/25

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt six
en exercice : 26	le 28 avril à 19 heures
présents : 22	le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ZACHARIE
votants : 26	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
pour : 26	sous la présidence de M. FABRE Claude, 1^{er} adjoint
contre : 0	Date de convocation du Conseil Municipal : le 21 avril 2026
abstention : 0	PRESENTS :
	Mmes et MM., COULOMB Jean-Jacques, FABRE Claude, COLETTA Eliane, DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, MARTIN Gilles, MERLO Raymond, POZZI Monique, GEORGES Philippe, PEREZ Serge, LEANDRI Stéphanie, DEGIOANNI Jean-Marie, SCHIAPPAPIETRA Eric, COULOMB Isabelle, DEMOULIN Christophe, ROMANOFF Juliette, MICHEL Laurianne, CENTOGAMBE-ROUX Annie, PASSEREL Claude, DEHIMI Lucien, VAN DER DONCKT Alexis, MARCHAND Charlène.

ABSENTS REPRESENTES :

M. INES Claude donne procuration à M. FABRE Claude.
Mme NAUDIN Nathalie donne procuration à M. MERLO Raymond.
M. DAMMA Frédéric donne procuration à Mme COLETTA Eliane.
Mme BONIS Valérie donne procuration à M. PASSEREL Claude.

DEPORTS :

Mme ROYER Carole.
Mme CRETELLO Karine.
Mme TRAPANI Virginie.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter les montants des subventions annuelles aux associations sportives pour l'année 2026 selon le tableau joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'aider les associations sportives dans leur fonctionnement et de leur octroyer les subventions dont les montants sont précisés dans le tableau ci-annexé.
- De dire que la subvention ne pourra être liquidée uniquement si les conditions fixées dans le dossier de demande de subvention sont respectées et les pièces demandées fournies.

- De prévoir ces dépenses au Budget Primitif 2026.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président



Claude FABRE

La Secrétaire



Eliane COLETTA